

Femmes en culottes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1895)**

Heft 37

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195121>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

On parlera de sa gloire.
Sous le dôme bien longtemps.

M. Gaston Boissier occupait l'auguste siège du secrétariat perpétuel.

Enfin cinq académiciens, MM. Edouard Hervé, Ludovic Halévy, Léon Say, Ferdinand Brunetière et Thureau-Dangin constituaient l'assemblée. A eux incombaient la rude tâche de présenter les rapports, de prononcer les discours, de lancer des interruptions, d'éclater en applaudissements ou en rumeurs diverses.

Eh bien, « le travail de revision du dictionnaire » a avancé tout autant que si ces messieurs eussent été quarante à le pousser, ce qui prouve que les trente-trois absents n'avaient pas eu si tort de consacrer cette belle journée les uns à la pêche, les autres à la bicyclette, et non pas au « travail de revision du dictionnaire ».

Détail qui a son prix : l'usage, à l'Académie, est de partager tous les jetons de présence entre tous les membres présents. Quand on est quarante, ça ne fait qu'un jeton par académicien, mais quand on est sept, ça nous donne quarante jetons à partager entre sept, soit cinq jetons et une fraction par tête immortelle.

Cela devient une aubaine, même pour M. Léon Say, qui n'a pas la réputation d'être dans la misère, et c'est pourquoi je m'écrie encore une fois :

— Oh ! combien, par ces jours de chaleur, je voudrais être l'un de ceux qui, sous la coupole, « consacrent entièrement la séance hebdomadaire du jeudi au travail de revision du dictionnaire ! »
(XIX^{me} Siècle.)

Sous le titre : *Les chapeaux à la Chambre des Communes*, la *Gazette de Lausanne* a reproduit l'autre jour une correspondance de Londres, racontant comment les députés marquaient leur place à la Chambre, avant la séance, en y déposant leur chapeau.

A ce propos, nous intéresserons sans doute nos lecteurs en leur rappelant les détails qui suivent, publiés par un journal français :

« Les chapeaux jouent un très grand rôle dans le règlement de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords. Les membres de ces deux assemblées ont l'habitude de les garder sur la tête pendant les séances. L'origine de cette coutume est inconnue. Elle est peut-être née d'une cause tout accidentelle et de peu d'importance. Il se peut qu'à une époque très reculée, un des députés ait demandé au Président la permission de garder son chapeau à cause des courants d'air, et que, d'autres en ayant fait autant, l'exception soit devenue la règle.

» Il est possible aussi que cette mode s'imposa quand les députés renoncèrent à la perruque que portent encore les avocats et les magistrats anglais.

» Quand un membre entre dans la salle des séances, il doit se découvrir et garder son chapeau à la main jusqu'à ce qu'il soit à sa place ; alors il se couvre.

» Aussitôt qu'il se lève, ne serait-ce que pour parler à un collègue derrière lui, il doit se découvrir.

» Si, dans la discussion, on parle d'un député, celui-ci doit se découvrir et rester nu-tête tant que l'on parle de lui.

» En Angleterre, il n'y a pas de tribune ; chaque membre du Parlement parle de sa place. C'est dans le chapeau qu'on pose alors le verre d'eau traditionnel, qu'un voisin complaisant se charge de remplir chaque fois qu'il est vide.

» Si le député qui a fini de parler a le malheur de se rasseoir sans penser à son chapeau, le malheureux couvre-chef devient la cause d'un incident qui soulève un rire universel et détruit souvent tout l'effet d'un long discours.

» Il y a eu des députés très étourdis sous ce rapport ; l'un d'eux avait conquis à la Chambre et dans le pays cette désignation grotesque : *le député qui s'assoit sur son chapeau*.

Origine de la lithographie.

On fait maintenant de si beaux travaux lithographiques, que nous pensons intéresser nos lecteurs en leur résumant ici quelques détails historiques sur l'origine de cet art qui a fait de si merveilleux progrès. Nous les empruntons au journal *La France* :

Il y a environ un siècle que la lithographie fut inventée par le Bavaois Senefelder. Il en fit la découverte par hasard, en inscrivant le compte de sa blanchisseuse sur une pierre de Solenhofen.

L'*Art français* a publié, au commencement de cette année, un document très curieux : c'est la reproduction de la première lithographie faite par un artiste français, qui ne fut autre que le général Lejeune, un des meilleurs officiers de Napoléon I^{er}.

Voici dans quelles circonstances le général Lejeune fut appelé à dessiner sur la pierre qui devait faire la fortune de Senefelder et comment, le premier, il fit connaître en France le nouveau procédé :

Le général, rentrant à Paris après la bataille d'Austerlitz, s'était arrêté à Munich pour saluer le roi Maximilien-Joseph. Au cours de la visite qu'il lui fit, ce souverain parla de l'invention de Senefelder en termes si élogieux que le général français voulut se rendre dans les ateliers de l'inventeur.

Là, malgré ce qu'on lui montra, l'officier resta incrédule, à tel point que Senefelder lui dit :

— Sivez-vous dessiner ?

— Oui.

— Eh bien ! faites un dessin quelconque et une heure après vous en aurez des épreuves.

Le général Lejeune, piqué par la curiosité, mais toujours sceptique, consentit, bien qu'il fût sur le point de partir et que sa voiture l'attendit à la porte. Il fit dételer et se mit aussitôt à l'œuvre.

Au bout d'une demi-heure, il rendit à Senefelder la pierre que celui-ci lui avait remise, ornée d'un dessin qui représentait un cosaque à cheval, la lance au poing. Sur ce, le général artiste s'en fut déjeuner, avec la conviction qu'il n'aurait pas de sitôt la reproduction de son œuvre.

Quel ne fut pas son étonnement de voir arriver, avant qu'il eût terminé son repas, un ouvrier qui lui remettait cent épreuves de son cosaque !

Le général Lejeune partit enthousiasmé et son premier soin, en arrivant à Paris, fut de parler de l'invention nouvelle à l'empereur, qui l'écouta avec le plus vif intérêt.

C'est le cosaque dessiné en 1805 par le général Lejeune que l'*Art français* a reproduit d'après une des cent épreuves tirées à Munich dans les circonstances que nous venons de rapporter.

Femmes en culottes.

On se préoccupe avec une certaine inquiétude des tendances qu'ont nombre de femmes à pratiquer la bicyclette et à adopter, pour cela, le costume masculin. Et comme ce genre de sport tend à se généraliser de plus en plus, le moment n'est pas éloigné où nous n'entendrons plus que des femmes criant : « Vive la culotte ! »

Vive la culotte !... c'est très bien, mais à condition que ce soit l'homme qui la porte.

Henry Fouquier, du XIX^e Siècle, ne paraît guère voir avec plaisir cette nouvelle toquade féminine, au sujet de laquelle il fait de judicieuses réflexions, desquelles nous détachons les lignes suivantes :

La virilisation des femmes, la confusion des sexes sont une des tristesses et des vilaines choses de notre temps. Ce qui était bon et nécessaire, c'est-à-dire l'émancipation légale et civile des femmes, se gâte par une tendance d'un égalitarisme grossier, qui va parfois jusqu'au vice. Il est fâcheux que cette tendance se révèle dans le costume même, et je frémis — tout vieux que je sois et commençant à me désintéresser dans la question — à la pensée que nous pouvons voir une génération de femmes garçonnières, cheveux

courts, mollets au vent, et enfermées dans des culottes.

Le vrai costume de la femme, c'est la tunique. Selon la façon de porter celle-ci, l'épaisseur des étoffes, le nombre des plis, la tunique est à la fois pudique et provocante, je dirais presque les deux en même temps, ce qui est l'idéal du costume féminin. Il faut donc garder au moins la jupe, qui s'appelle la tunique. Nos femmes resteraient sans doute charmantes et le seraient toujours, fussent-elles encore plus mal costumées. Mais il faut avouer qu'elles ont de temps en temps, pour leurs toilettes, de singulières idées! Voici d'abord le chapeau à rebords extravagants, avec des édifices de plumes et de fleurs, parfois des oiseaux empaillés au milieu de verdures, si bien que tel chapeau de femme que j'ai vu ressemble à une remise de faisans.

Voilà pour le chapeau. Pour le corsage, il est hors de doute que les manches gonflées, exagérées, remontant jusqu'aux oreilles, font les femmes bossues et dissimulent une des plus jolies choses de leur corps, la ligne du cou et la chute des épaules. Il faut constater, d'autre part, que, pour le corset, on est entré dans la voie du progrès. Les horribles corsets d'autrefois ont fait place à des corsets moins grands, laissant à la femme un peu plus de liberté. Il n'en est pas moins vrai que le corset devra disparaître un jour. Les gorges qui ont besoin d'être soutenues par une armature ont tort! Et d'ailleurs, la critère haute des Romaines y suffit.

Il y a une autre question. La plupart des femmes nous disent que le corset est indispensable pour tenir les jupes. Ceci n'existerait pas si les robes se rapprochant des tuniques étaient d'une seule pièce. Une ceinture, en ce cas, suffirait à marquer la taille, qui n'a pas besoin d'être une « taille de guêpe ». Car rien n'est plus laid qu'une taille trop serrée dans un corset qui fait saillir le ventre et les hanches au détriment de la vraie beauté, de la ligne.

Mais, par-dessus tout, sauvons la jupe. J'ai vu avec satisfaction des personnes, dont on ne peut pas dire qu'elles poussent la pudeur jusqu'à la pruderie sottie, défendre, avec la jupe, une idée morale, celle du « mystère » qui doit défendre et envelopper la femme. Ce mystère n'est pas seulement fait pour plaire à ceux qui sont chastes de mœurs et respectueux: il est aussi pour plaire aux amoureux. Ceux-ci ont un vif plaisir à « deviner ». C'est pour cela qu'un bas de jambe, entrevu dans le tour enivrant de la valse, dans le relevage en passant un ruisseau, dans le hasard d'un geste, est charmant à apercevoir par surprise, tandis que je ne sais rien de plus médiocrement plaisant que l'exhibition des mollets des cyclistes en grosses bottines. La culotte a surtout cet inconvénient qu'elle montre le corps de la femme brutalement, alors que, je le répète, deviner et découvrir sont tout.

Quand on montre ses... charmes à tout le monde, on ne les montre à personne. Plastique et moralement, j'allais dire: socialement (car la question est grosse et plus qu'on ne le pense). Il faut donc garder la jupe, caractéristique du genre féminin et, au moins à la ville, résister de toutes nos forces à l'envahissement du costume virilisé dont nous menacent les cyclistes!

Clia dè la colletta.

Po bin dâi dzeins que y'a, lè pourro sont coumeint les vilhio z'hailions qu'on repètaçé et qu'on retacouné se pàovont onco servi, mà qu'on met ài pattès se sont trào usâ. Se on gaillâ n'est pas dein la misère on lâi baillè on coup dè man; mà se l'est trào pourro, c'est dè la vermena avoué quoui on ne vâo rein avâi à fèrè et on sè conteintè de lâi bailli on bocon dè pan.

On pourro diablo avâi età bourlâ et n'avâi quasu rein pu sauvâ; et coumeint n'étâi pas assurâ, n'iaivâi pas moïan dè reteri oquie po cein qu'étâi frecassi; et coumeint l'étâi on bon soudzet, tsacon ein eut pedi et on fe onna colletta por li.

Ora, vo sèdè coumeint cein va avoué cliâo collettès quand on marquè su on papâi cein que tsacon baillè: se cliâo que mettont lè premi ne mettont que 'na tracasséri, tot lo mondo ein fâ atant et cein nè grânè pas, tandi que s'on vâi que cauquon a dza met on part dè francs, on ne vâo pas passâ po on rance et on met petètrè maugrà sè, mé qu'on ne voudrà; mà on ne vâo pas que sâi de.

Lo syndiquo, on bravo hommo, qu'avâi einviâ dè fèrè granâ clia colletta, s'étâi met lo premi su la lista po on napoléon et la portâ li-mémo tsi lè dzeins ein coumeinceint per tsi cliâo que poi-vont et que volliâvont bailli. L'allâ d'aboo tsi lo menistrè, tsi l'assesseu et tsi on part d'autro que mettiront assebin veingt francs sein renasquâ, après quiet l'allâ tsi lo père Diendiet, lo pe retso dâo veladzo, mà que n'atatsivè pas sè tsins avoué dâi sâocessès et que n'étâi pas l'ami dâi pourro.

— Vigno vairè, se lâi fâ lo syndiquo, se vo volliâi mettrè oquie po la colletta à cé pourro François qu'a età bourlâ?

— Et diéro met-on?

Lo syndiquo lâi montrè la lista; et quand Diendiet vâi que l'aviont ti met veingt francs, ye fe on pou la potta; mà coumeint l'étâi fia et que ne volliâvè pas que sâi de dè ne pas mettrè atant què dâi gaillâ que tegnâi po dâi bedans, ye soo dè son bureau, mà bin maugrà li, quatre picès, et lè baillè âo syndiquo ein lâi faseint:

— Vouaïque! mà on autro iadzo, tâtsi dè fèrè dâi collettès po dâi dzeins que ne sèyont pas asse pourro, qu'on n'aussè pas fâuta dè mettrè atant!

Recettes.

Beignets de pommes de terre. — Faites cuire douze grosses pommes de terre au four ou à l'étuvée; pelez-les, écrasez-les, délayez avec très peu de lait afin de pouvoir les passer au tamis. Pour 500 gr. de pâte, ajoutez 125 gr. de beurre, quatre jaunes d'œufs, 150 gr. de sucre et le zeste d'un citron ou d'une orange râpé. Travaillez bien le tout, mettez la pâte sur la table farinée, roulez-la deux ou trois

fois de suite, prenez-en des morceaux de la grosseur d'un œuf, aplatissez-les dans le creux de la main, trempez-les dans des œufs battus d'abord, dans de la panure ensuite, jetez-les dans de la friture bouillante, deux ou trois seulement à la fois, égouttez et servez saupoudrés de sucre.

Liqueur de menthe. — Faites infuser une forte pincée de petites branches de menthe dans un litre d'eau-de-vie pendant six jours. Puis faites un sirop avec un verre d'eau et 250 gr. de sucre par litre d'eau-de-vie; mêlez le sirop à l'eau-de-vie, et vous aurez une bonne liqueur excellente pour la digestion.

Tartelettes aux pommes. — Garnissez des moules à tartelettes avec de la pâte à pâtisserie, ajoutez-y un peu de sucre, garnissez-les avec des pommes émincées cuites à part. Saupoudrez de sucre et faites cuire à feu modéré. Lorsqu'elles sont cuites, démoulez-les, couvrez le dessus d'une couche de marmelade d'abricots et un peu de sucre, remplacez-les sur une plaque de tôle pour les faire glacer et servez chaud.

Correspondances pendant les manœuvres. — Le nombre des lettres expédiées par les hommes d'un de nos bataillons se décompose comme suit:

Lettres adressées à des dames . . .	50%
» » » demoiselles . . .	24%
» » » messieurs . . .	26%

Le Bulletin officiel de la Fédération montagnarde rappelle et publie cette spirituelle boutade de Petit Senn:

BOUTADE FAITE AUX GLACIERS.

Nous allâmes au col de Balme
Par un ciel pur, par un air calme;
De là nous fûmes à Trient,
Où nul repas n'est bien friand.
Nous tournâmes la Tête-Noire:
On n'y fait que suer et boire;
Nous voici chez Monsieur Charlet,
Roués du char et du mulet.
Ah! n'en déplaise à la nature,
J'aime les glaciers... en peinture,
Car il nous faut payer bien cher
Tout l'honneur de les approcher.
Me voici donc sur une chaise,
Le visage chaud comme braise,
Les pieds meurtris, le dos lassé,
Le cerveau tout fracassé,
Les yeux éblouis par la neige;
Je me dis, du fond de mon siège: [voir
« Magnifiques sommets, lorsqu'on vient de vous
On est frappé, ravi... du bonheur de s'asseoir! »

SOUSCRIPTION

du « Conteur Vaudois » en faveur
du Monument Ruchonnet.

Liste précédente . . Fr. 42 —
Louis SCHEERER, appareilleur, à
Lausanne 5 —

Total Fr. 47 —

L. MONNET.

LAUSANNE — IMPRIMERIE GUILLLOUD-HOWARD.